

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit**Nom du produit:** Callisto**Code du produit:** 100053, 100054**Numéro d'enregistrement W** 6003-2**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche**Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques**Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

Service chargé des renseignements:

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel. +41 (0)62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 78330-20-8	Ethoxylated branched C9-11, C10-rich alcohols ⚠ Eye Dam. 1, H318 ⚠ Acute Tox. 4, H302	≥20 - <30%
CAS: 104206-82-8	mesotrione ⚠ Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	≥3 - <10%
CAS: 111-87-5 EINECS: 203-917-6	octane-1-ol ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	≥2,5 - <10%
CAS: 7664-38-2 EINECS: 231-633-2	acide phosphorique ⚠ Skin Corr. 1B, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	≥1 - <3%
CAS: 7631-86-9 EINECS: 231-545-4	dioxyde de silicium, prepare par voie chimique substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥1 - <10%

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. (suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- **Après inhalation:**
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après ingestion:**
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Ne pas faire vomir.
- **Indications destinées au médecin:** Traitement symptomatique.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
Produits de combustion dangereux :
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 3)

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Contenir et absorber les fuites à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (par ex. sable, terre, kieselguhr, vermiculite) et les placer dans des conteneurs pour élimination conformément aux dispositions légales locales / nationales (voir section 13). Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées. Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Pour des informations sur les équipements de protection individuelle, voir le chapitre 8.
· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.
A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Interdire l'accès aux enfants.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

104206-82-8 mesotrione

VME 10 mg/m³ (8 hr, Syngenta)

111-87-5 octane-1-ol

VME 106 mg/m³, 20 ppm (CH SUVA)

VLE 106 mg/m³, 20 ppm (CH SUVA)

7631-86-9 dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

TWA 0,1 mg/m³ (poussière respirable)

VME 0,15 mg/m³ (poussière alvéolaires) - CH SUVA

7664-38-2 acide phosphorique

VLEP Valeur momentanée: 2 mg/m³, 0,5 ppm

Valeur à long terme: 1 mg/m³, 0,2 ppm

· **DNEL**

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:
octan-1-ol

Travailleurs Inhalation Long terme - effets systémiques, 176 mg/m³

Travailleurs Inhalation Long terme - effets locaux, 106 mg/m³

Travailleurs Dermale Long terme - effets systémiques, 50 mg/kg

Travailleurs Dermale Long terme - effets locaux, 0,19 mg/cm²

Consommateurs Inhalation Long terme - effets systémiques, 43,5 mg/m³

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 4)

Consommateurs Oral(e) Long terme - effets systémiques, 12,5 mg/kg
Consommateurs Dermale Long terme - effets systémiques, 25 mg/kg
Consommateurs Dermale Long terme - effets locaux, 0,067 mg/cm²

Acide phosphorique:

Travailleurs Inhalation Long terme - effets systémiques, 10,7 mg/m³
Travailleurs Inhalation Long terme - effets locaux, 1 mg/m³
Travailleurs Inhalation Aiguë- effets locaux, 2 mg/m³
Consommateurs Inhalation Long terme - effets systémiques, 4,57 mg/m³
Consommateurs Inhalation Long terme - effets locaux, 0,36 mg/m³

· PNEC

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Sorbitan, monododecanoate, poly(oxy-1,2-ethanediyl) derivs:

Eau douce 0,2 mg/l

Eau de mer 0,02 mg/l

Sédiment d'eau douce 1,141 mg/kg de poids sec

Sédiment marin 1000 mg/kg de poids sec

octan-1-ol

Eau douce 0,1 mg/l

Eau de mer 0,01 mg/l

Sédiment d'eau douce 1,6 mg/kg

Sédiment marin 0,16 mg/kg

Sol 0,26 mg/kg

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail..

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un masque de protection complète avec filtre combi A2B2E2K1HG-P3.

Masque à gas avec filtre universelle

· Protection des mains:

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

EN 374

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Gants en néoprène

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 5)

 Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,3$ mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage


Lunettes de protection hermétiques

EN 166

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
· Indications générales.

· État physique	Liquide
· Couleur:	Brun clair
· Odeur:	Caractéristique
· Point de fusion/point de congélation:	< -5 °C
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C
· Point d'éclair	nicht entflammbar (Pensky-Martens)
· pH à 20 °C	2-6
· Viscosité:	
· Dynamique à 20 °C:	1,990 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 25 °C:	1,09 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'inflammation:	420 °C
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 6)

- | | |
|---|-------|
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse connue dans le cadre d'une utilisation conforme.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50	>5mg/l (4h) (rat)

78330-20-8 Ethoxylated branched C9-11, C10-rich alcohols

Oral	LD50	> 300 - 2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)

104206-82-8 mesotrione

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/ 4h	> 4,75 mg/l (rat) (Staub/Nebel)

111-87-5 octane-1-ol

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/ 4h	> 5,6 mg/l (rat) (Staub/Nebel)

7664-38-2 acide phosphorique

Oral	LD50	301 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.750 mg/kg (lapin)

7631-86-9 dioxyde de silicium, prepare par voiechimique

Oral	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/ 4h	> 5,01 mg/l (rat)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 7)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

EC10/ 7d	0,023 mg/l (lemna gibba)
EC10/ 96h	5,8 mg/l (gal) (Raphidocelis subcapitata)
EC50 / 48h	49 mg/l (daphnia magna)
ErC50 / 7d	0,279 mg/l (lemna gibba)
ErC50/ 96h	> 100 mg/l (gal) (Raphidocelis subcapitata)
LC50 / 96h	71 mg/l (carpe)
NOEC/ 7d	0,011 mg/l (lemna gibba)

104206-82-8 mesotrione

EC10/ 7d	0,00187 mg/l (lemna gibba)
EC50 48h	900 mg/l (daphnia magna)
ErC50 7d	0,028 mg/l (lemna gibba)
ErC50 96h	12 mg/l (gal) (Raphidocelis subcapitata)
LC50 96h	> 120 mg/l (truite arc-en-ciel) > 97,1 mg/l (carpe)
NOEC /21d	180 mg/l (daphnia magna)
NOEC 96h	0,75 mg/l (gal) (Raphidocelis subcapitata)
NOEC/ 36d	12,5 mg/l (min)

111-87-5 octane-1-ol

EC50/ 48h	20 mg/l (daphnia magna)
ErC50/ 96h	14 mg/l (gal) (Raphidocelis subcapitata)
LC50/ 96h	13,3 mg/l (min)
NOEC/ 21d	1 mg/l (daphnia magna)

7664-38-2 acide phosphorique

LC50/ 96h	3 - 3,25 mg/l (Lepomis sp.)
-----------	-----------------------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

mesotrione

DT50: > 30 d, 25 °C (dans l'eau) - persistant dans l'eau

DT50: 6-105 d (dans le sol) - n'est pas persistant dans le sol

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 8)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
mésotrione(ISO):
Bas potentiel de bioaccumulation.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Le mésotrion a une très grande mobilité dans le sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Très toxique chez les organismes d'eau.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne pas contaminer les eaux stagnantes ou courantes avec le produit chimique ou le matériau d'emballage.
Ne pas jeter les déchets de produits dans l'évier.
Éliminer le contenu/réceptif dans des centres de collecte agréés conformément à la réglementation locale.
- **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Éliminer les emballages vides non nettoyés conformément à la réglementation locale/ nationale en vigueur. Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · ADR, IMDG, IATA · ADR · IMDG · IATA · ADR, IMDG, IATA | <p>Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : mesotrione
UN3082
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(MESOTRIONE)
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (mesotrione), MARINE POLLUTANT
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (mesotrione)</p> |
|  | |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette · IMDG, IATA · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): | <p>9 Matières et objets dangereux divers.
9
III
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): III · No EMS: | <p>Attention: Matières et objets dangereux divers.
F-A,S-F</p> |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 9)

 · **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

 · **Indications complémentaires de transport:**

 · **ADR**

 · **Quantités limitées (LQ)**

5L

 · **"Règlement type" de l'ONU:**

 UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE
VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(MESOTRIONE), 9

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 · **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance de l'OFFT sur les travaux dangereux ou pénibles en cas de grossesse et de maternité doivent être respectées.

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance de l'OFES sur les travaux dangereux. Travaux dangereux pour les jeunes doivent être respectées.

 · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

 · **Prescriptions nationales:**

 · **Classe de pollution des eaux:** Classe A (auto-classification)

 · **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

Éviter chaque contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

 · **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

 · **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA

 · **Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

 · **Date de la version précédente:** 27.06.2023

 · **Numéro de la version précédente:** 3.0

 · **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 16.01.2025 Numéro de version 4.0 (remplace la version 3.0)

Révision: 16.01.2025

Nom du produit: Callisto

(suite de la page 10)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**